
LA LIGUE D.F. ET LES TRAVAILLEUSES

La L. D.F. a envoyé un memorandum à la Chambre des Deputés et au Gouvernement et signale deux cas où des femmes travailleuses sont victimes d'injustice par l'Etat même 1o Les infirmières militaires qui sont devenues incapables de travailler par suite d'une maladie contractée pendant leur service, reçoivent comme rente viagère une somme minime de 200 drachmes par mois qui n'est pas suffisante même pour garantir le pain quotidien.

2o) Les anciennes couseuses de tous les articles pour l'habillement de l'armée se sont dépourvues dernièrement de leur travail par suite d'un contrat de l'Etat avec une grande Société qui préféra d'installer des ateliers où elle enrolle des jeunes travailleuses payées à des prix très bas, au lieu de livrer les articles à coudre aux anciennes ouvrières, mères des familles nombreuses. La L. D. F., par des arguments solides demande que justice soit faite aux travailleuses de ces deux catégories. Ce memorandum a secondé les démarches des ouvrières auprès de la chambre.
